



BILAN DE L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER

2022

Dossier de presse



EDITO



Eric SPITZ, Haut-commissaire de la République en Polynésie française

La Polynésie française est un espace maritime par définition, dont la zone économique exclusive représente 5,5 millions de km². La mer et ses ressources constituent ainsi des enjeux éminemment économique et politique pour l'ensemble de la population. C'est pourquoi l'État se doit d'agir pour la sécurité en mer au sens large : sauvegarde de la vie humaine, protection de la zone économique exclusive, surveillance de la navigation, capacité à réprimer les comportements déviants en mer... L'État offre ainsi un cadre et une stabilité pour que les activités maritimes puissent se développer.

Ce bilan de l'année 2022 relate une fois de plus le travail efficace fourni par les services au sein de notre espace maritime.

Les 421 missions de sauvetage et d'assistance du JRCC et les 1445 heures de mer dédiées à la surveillance des activités de pêche illégale en 2022 l'illustrent parfaitement.

L'année fut également marquée par des missions de police en mer dont celles visant le voilier Léana, en provenance de l'Amérique du Sud. Suspecté de trafic de drogue, il fut suivi par le Centre de fusion de l'information maritime durant sa traversée transpacifique puis relocalisé par un aéronef des FAPF et finalement intercepté par les Douanes avec 423 kg de cocaïne à bord. Cette coordination interadministrations représente bien l'efficacité de notre modèle de l'action de l'Etat en mer.

Le changement de gouvernance opéré pendant l'été n'a pas impacté cette coopération interservices. Ainsi, 2023 sera marquée par de nouveaux exercices, opérations et autres sujets d'intérêts stratégiques comme les grands fonds marins. L'ensemble des acteurs du monde maritime se doivent donc de maintenir cette collaboration et ces performances pour l'année à venir, pleine de défis.

L'AEM EN CHIFFRES

Sauvegarde de la vie humaine et surveillance de la navigation

421

opérations de sauvetage et d'assistance coordonnées par le JRCC Tahiti ayant permis le sauvetage de 260 personnes, 13 décès et 2 disparus restant à déplorer

3020

navires de commerce en transit suivis par le JRCC Tahiti

97%

des navires de commerce en transit dans la zone ouest des Tuamotu ont emprunté les voies recommandées mise en place fin 2021

Lutte contre les activités illicites

904

navires de plaisance suivis par le CMC-PF dont une dizaine qui ont fait l'objet d'une surveillance particulière et/ou d'un contrôle à quai ou au mouillage

5/1

Suivis de voiliers suspectés de trafic de stupéfiants en haute mer. Parmi eux, une opération a abouti à une importante saisie de drogue.

1

interception de trafiquants de tortues

26

signalements de voiliers partagés par le CFIM avec la CROSS ayant donné lieu à 3 contrôles et 1 opération de relocalisation

Protection des ressources marines

1 445

heures de mer dédiées à la surveillance des pêches

2683

Mouvements des navires de pêche étrangers représentant 491 navires suivis en permanence par le CFIM

177

navires de pêche survolés par les avions Gardian des Forces armées, en ZEE et à ses abords

9

signalements de pollution dont 3 navires confirmés

0

navire de pêche étranger en infraction dans la ZEE

Gouvernance et préparation opérationnelle

1

réunion plénière de la commission maritime mixte Etat/Pays ayant abouti à de nombreuses mesures dans le domaine de l'AEM

1

exercice ORSEC maritime autour de la thématique du Sauvetage Maritime de Grande Ampleur

1

séminaire inter-administrations AEM

1

comité directeur de l'Action de l'Etat en mer

L'AEM : UNE ORGANISATION EFFICACE

L'action de l'État en mer est une organisation administrative et opérationnelle désignant l'ensemble des opérations maritimes civiles et sous l'autorité unique du représentant de l'État en mer. En effet, la France a fait le choix de ne pas se doter d'un corps de « garde-côtes », mais plutôt d'une fonction garde-côtes qui mutualise les moyens de l'ensemble des administrations intervenant en mer et sur le littoral.

En Polynésie française, le Haut-commissaire de la République est le **représentant de l'État en mer** dans l'ensemble de la zone économique exclusive de la Polynésie et de Clipperton. Ses responsabilités s'étendent au-delà de la seule ZEE car la France est responsable du secours aux personnes dans une zone de 12,5 millions de km².

Dans l'exercice de ses attributions, il est assisté par le commandant de la zone maritime (CZM) de Polynésie française, chargé de coordonner l'action en mer des administrations et la mise en œuvre de leurs moyens : Marine nationale (dont Gendarmerie maritime), Affaires maritimes, Gendarmerie nationale, Douanes et Police aux frontières.

Conformément à la répartition des compétences maritimes entre l'État et la collectivité de la Polynésie française, les services de l'État agissent en lien étroit avec les administrations du Pays : Direction polynésienne des affaires maritimes, Direction des ressources marines, Direction de l'environnement, FEPSM, etc.



L'action de l'État en mer regroupe 45 missions, dont les principales en Polynésie française sont :

- assurer la souveraineté dans nos espaces maritimes
- sauver les personnes et assister les navires en difficulté
- protéger l'environnement marin
- protéger les ressources marines
- lutter contre les trafics illicites

UN CENTRE MARITIME COMMUN

Le JRCC TAHITI

Joint Rescue Coordination Center – centre de sauvetage aéromaritime

Placé sous la responsabilité du Haut-Commissaire, il coordonne les opérations de recherche et de sauvetage en mer et assure le service d'assistance maritimes dans sa zone de compétence (12,5 millions de km²). Il conduit en permanence dans les ZEE de Polynésie française et de Clipperton les missions de surveillance générale de la navigation maritime, de surveillance des pollutions marines ainsi que le recueil et la diffusion de renseignements de sécurité maritime (bulletins météorologique, avis urgents aux navigateurs, etc.).

Sous l'autorité des 5 officiers de permanence (également coordonnateurs de la mission de sauvetage), 8 chefs de quart assurent **24h/24 la veille, la réception des alertes et la conduite des opérations.**

Pour mener à bien toutes ses missions, il peut faire appel à tous les moyens de l'État, du Pays, publics ou privés présents et disponibles dans la zone ainsi qu'aux bénévoles de la FEPSM (Fédération d'entraide polynésienne de sauvetage en mer).



Le CFIM

Centre de fusion de l'information maritime

Le CFIM contribue à l'AEM dans les domaines de la protection des ressources marines, sous l'autorité du directeur du JRCC (dans son rôle de « référent surveillance des pêches ») et de la lutte contre les activités illicites en mer en assurant le suivi des flux maritimes et en détectant les comportements suspects. Les navires en campagne de recherche scientifique marine font également l'objet d'une attention particulière par le CFIM.



DES MOYENS HUMAINS, NAVALS ET AÉRIENS



Des moyens maritimes

De la Marine nationale : une frégate de surveillance et son hélicoptère embarqué, un patrouilleur, un bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer, deux remorqueurs portuaires côtiers et un patrouilleur de la gendarmerie maritime

De la Gendarmerie nationale : une brigade nautique à Tahiti et une quinzaine de brigades avec vedettes sur les îles

Des administrations de l'Etat et du Pays : FEPSM, Police aux frontières, Pompiers...



Des moyens aériens

De la Marine nationale : trois avions Gardian

De l'Armée de l'air : deux avions de transport Casa

Deux hélicoptères Dauphin interadministration (équipages de la Marine nationale)



Des moyens humains

Des FAPF

De la Gendarmerie nationale

De la Douane

Des Affaires maritimes

Du SAMU

Des polices nationales et municipales

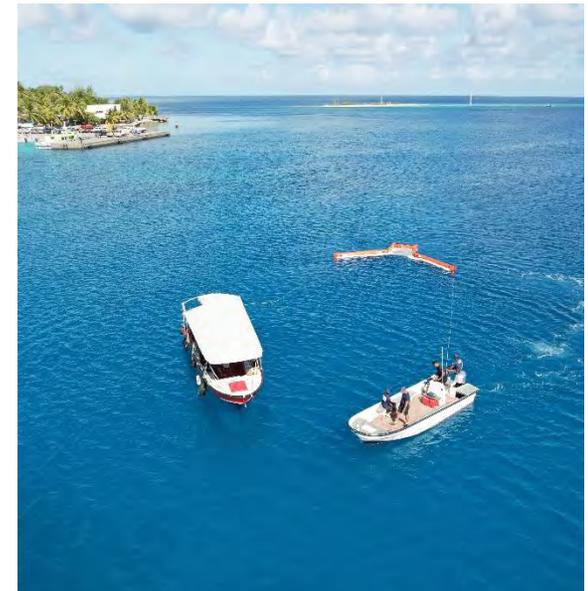
De la direction de la protection civile

Du Pays

Dans le cadre des opérations de secours en mer:

Tout moyen de bénévoles ou de personnes / entreprises privées peut aussi être mis à contribution (FEPSM, navires de commerce, de pêche, de plaisance, aéronefs...)

L'AEM : tous contributeurs



ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Opérations d'assistance, de recherche et de sauvetage en mer



Sauvetage des occupants d'un Potimarara entre Mopéla et Scilly :

- En septembre, deux naufragés ont été retrouvés grâce à l'engagement d'un avion de la Marine nationale, alors qu'ils dérivait. Ce dernier a réceptionné la balise de détresse de l'embarcation et transmis sa position. L'hélicoptère interadministration Dauphin a été mobilisé pour les récupérer.
- Sans balise, les recherches auraient été plus complexes. De tels dispositifs sont indispensables lors d'une sortie en mer.

Opération de recherche de chasseur sous-marin :

- En février, une opération de recherche de chasseur sous-marin a été coordonnée par le JRCC. Plusieurs moyens ont été déployés : Gardian de la Marine nationale, moyens de pêche locaux et moyens terrestres. Malgré l'intensité des recherches, le corps sans vie a été retrouvé le lendemain.
- L'apnée est une pratique sportive à risque qui nécessite un entraînement. De même, lors d'une telle activité, il est essentiel de tenir informés ses proches du temps et du secteur envisagé.



En cas de détresse en mer, pour contacter le JRCC Tahiti

VHF / TEL : faites le 16

Missions de surveillance de la navigation, des pollutions marines et des pêches maritimes

Mission de surveillance générale de la navigation, sur plus de 3000 navires qui traversent notre ZEE chaque année, 1568 d'entre eux navigant au large des archipels polynésiens ont fait l'objet d'une vigilance particulière pour prévenir ainsi tout risque d'échouement ou de danger à la sécurité de la navigation. Les équipes du JRCC ont ainsi ouvert 68 opérations de surveillance de la navigation et ont repéré 30 navires à risque.

Mission de surveillance des pollutions marines notamment suite à l'échouement du navire de pêche *Tuarere* dans l'archipel des Tuamotu. Des survols par des aéronefs des FAPF et des constats par un officier de police judiciaire ont été effectués

Mission de surveillance des pêches dans et aux abords de la ZEE :

- 37 navires de pêche étrangers ont été contrôlés en haute-mer hors ZEE, dont 4 par le patrouilleur Arago et 33 par le BSAOM Bougainville; 31 navires ont été aussi interrogés lors de patrouilles sur l'ensemble de la zone de surveillance (hors et en ZEE).
- 177 navires de pêche étrangers ont été survolés et interrogés par les Falcon Gardian des FAPF aux abords et dans notre ZEE pour affirmer la présence de l'Etat côtier.





Lutte contre les trafics illicites

Lutte contre les trafics d'espèces protégées :

1 trafic démantelé (CFIM, Gendarmerie et Gardian de la Marine nationale mobilisés)

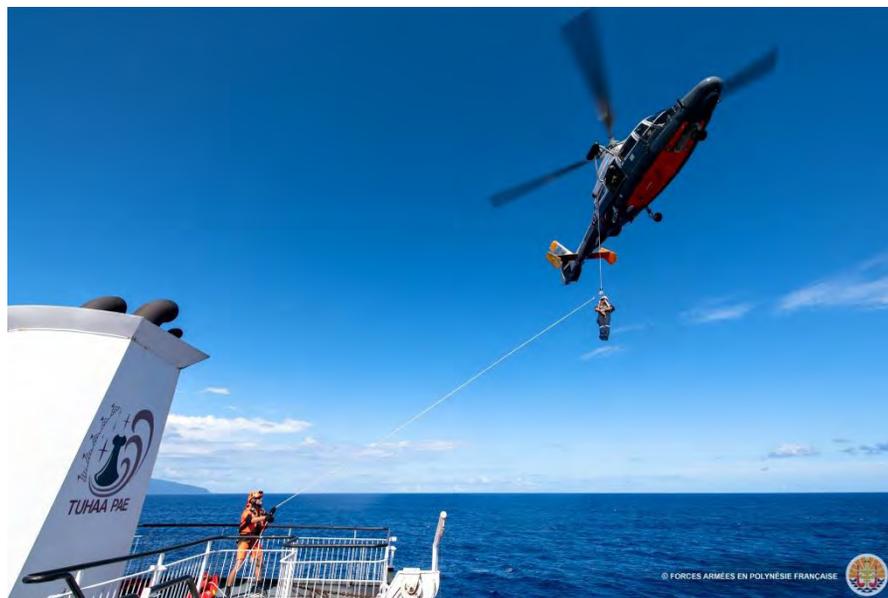
Lutte contre le trafic illicite de stupéfiants en mer :

Appréhension du voilier Léana chargé de cocaïne (Douanes, CFIM, Gardian de la Marine nationale mobilisés)

Gouvernance et préparation opérationnelle

Exercice ORSEC de secours maritime de grande ampleur (SMGA) en partenariat avec la goélette *Tuhaa Pae IV* de la Société de Navigation des Australes et le Centre des Métiers de la Mer.

Cet exercice a mobilisé une quarantaine de personnes Issues des services impliqués dans la gestion de crise maritime : Haut-commissariat, Forces armées en Polynésie française, JRCC Tahiti, Gendarmerie nationale, Météo France, SAMU et services du Pays



Journées annuelles de sécurité des loisirs nautiques



L'édition 2022 de la campagne de sécurité des loisirs nautiques s'est déroulée sur certains week-ends de juin à septembre. Plusieurs jours avaient été identifiés pour planifier des opérations de sensibilisation et de contrôles auprès des usagers de la mer.

Étaient concernés par cette mobilisation la Gendarmerie nationale, la Gendarmerie maritime, la Police aux frontières, le Service des affaires maritimes, la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes et la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Les activités de loisirs, sportives et touristiques étaient visées par ces contrôles.

L'objectif de cette campagne est avant tout de diminuer le nombre d'accidents en mer.

Cela s'est donc illustré par un renforcement des interventions afin de sensibiliser sur le respect des limitations de vitesse, la détention du matériel de sécurité à bord, la détention de titre de conduite ou encore au respect de la réglementation en matière de plongée et d'observation des baleines.

Au total, 236 contrôles en mer ont ainsi été effectués, permettant de relever 123 infractions.



LA COMMISSION MARITIME MIXTE ÉTAT / POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'action de l'État en mer doit se faire en étroite coordination entre l'État et le Gouvernement polynésien du fait du partage des compétences dans le domaine maritime. Pour faciliter ce travail, une commission maritime mixte (CMM) a été créée le 30 avril 2019.

Cette instance vise à améliorer le développement harmonieux des activités maritimes, dans le but de veiller à la sécurité des usagers, à la protection de l'environnement et de contribuer à l'essor économique de la Polynésie française.

Co-présidée par le Haut-commissaire et le Président de la Polynésie française, la CMM est composée de quatre groupes de travail :

- « surveillance et contrôle des pêches »
- « surveillance et protection de l'environnement marin »
- « sécurité en mer et loisirs nautiques »
- « hydrographie »



Bilan des réalisations de 2022 :

- Entraînement, à Rangiroa, du réseau des primo-intervenants contre les pollutions dans les archipels
- Organisation d'opérations coordonnées de sécurité des loisirs nautiques
- Formation au profit des unités de contrôle des pêches par l'ENSAM
- Rédaction d'un plan de résorption des épaves et navires abandonnés
- Habilitation des commandants des bâtiments de la Marine nationale au code de l'environnement polynésien